

1er mai 2008

Des CCT pour plus de droits



Un 1er mai qui tombe le jour de l'Ascension, ça ne tombe qu'une fois par siècle (la prochaine fois, ce sera en 2173 !). Cette concomitance faisait craindre le pire au niveau de la participation ... et bien, il n'en a rien été. Tant la manifestation (un peu écourtée pour ne pas longuement défilé dans les rues Basses désertées) que la fête aux Bastions qui a

suivi ont connu une belle affluente: près de 2000 personnes pour la manif, et plus une seule sardine ou un seul hot-dog de reste aux Bastions!

Le 1er mai a donc été marqué par le discours écrit des dizaines de banderoles et ceux prononcés le matin au moment des brigadistes internationaux de la guerre d'Espagne et l'après midi

par un militant et une militante des secteurs de la vente et du gros œuvre de la construction ainsi que par les représentant-e-s des partis politiques.

Ce sont évidemment les luttes qui ont été les sujets principaux: celle pour la convention de la construction, la grève de CFF Cargo, mais aussi celles pour maintenir et améliorer les conventions

collectives et les statuts de droit public attaqués par le rétro-libéralisme et le capitalisme financier. Et cela sans oublier les méfaits que ce système économique étend à l'ensemble de la population mondiale, avec les émeutes pour la faim dues à l'insécurité alimentaire.

GT



Salaire minimum, CCT maximum!



Le mouvement syndical en Suisse vient de sortir d'un des conflits les plus importants de son histoire avec la signature de l'accord dans le secteur du gros-œuvre. Important non pas seulement en raison du nombre de salariés concernés. Ni du caractère national de la mobilisation. Mais parce qu'il interroge les travailleurs-ses et leurs organisations sur les instruments à privilégier pour garantir des conditions de travail correctes.

Depuis la période de l'entre-deux guerres, les syndicats ont priorisé la convention collective et le règlement paritaire des conditions de travail au détriment de la loi et de l'intervention des pouvoirs publics. La CCT représentait l'outil idéal, bien qu'elle ne

bénéficiait souvent qu'aux syndiqués-es. Les salariés-es étaient ainsi incités-es à rejoindre les syndicats pour obtenir de meilleures conditions que les non-syndiqués-es. Il s'agissait, de fait, d'une utilisation "restrictive" des conventions qui reposait sur l'exclusion d'une partie des travailleurs-ses des "bienfaits" de l'action syndicale. Dans l'après-guerre, le manque de main d'œuvre et la prospérité générale a favorisé le recours à la CCT et au paritarisme. Les relations syndicats-patronats reposaient rarement sur un rapport de force mais sur la négociation autour de la redistribution de cette prospérité. Pas ou peu d'intervention de l'Etat et pas ou peu de demandes syndicales en faveur de législations sur les conditions de travail et les salaires.

La situation a profondément changé. Le marché suisse n'est plus fermé. Ce n'est plus dans le cadre étroit des frontières nationales que les syndicats fondent le rapport de for-

ce. Ce n'est plus non plus dans un marché du travail asséché. La CCT "exclusive" a sans doute fait son temps en même temps que le syndicalisme de branche. Il s'agit maintenant de viser à la fois l'extension d'un maximum de CCT couvrant tous-tes les salariés-es d'un secteur et l'instauration de normes légales qui garantissent aux travailleurs des conditions planchers quand ils-elles changent d'entreprise ou de secteur économique. Des instruments interprofessionnels favorables au plus grand nombre. Ainsi, la question d'un salaire minimum légal peut-il maintenant être posée de manière unitaire car la majorité des syndicats s'y convertit en parallèle d'un travail d'extension des CCT. Un maximum de conventions et un salaire minimum interprofessionnel, voilà la bonne combinaison pour l'ensemble des salariés-es.

Hervé Pichelin

Dans ce numéro:

Finances du SIT

Il ne faut pas croire les journalistes malveillants: même si le SIT a des difficultés financières, la situation n'est pas catastrophique. Elle répond à une logique syndicale.

2

Libre circulation des personnes

On va probablement à nouveau voter en 2009 sur les accords bilatéraux. L'occasion de rappeler les principes du SIT en la matière.

3

Soyez positifs: votez 7 x NON

Le rappel des positions du SIT pour les votations du 1er juin. Des choix sans ambiguïté.

4 & 7

Répression acharnée

La traque aux mariages dits "fictifs" est encore une occasion pour la Suisse de mettre en vitrine sa psychose xénophobe et sécuritaire.

4

Indépendante, mon oeil!

Quoi de plus facile, pour un employeur, de faire passer son employée pour indépendante afin de ne pas payer de charges sociales et de lui faire supporter les aléas de la flexibilité.

5

EMS: des postes, enfin ...

Le Conseil d'Etat a enfin décidé de se ranger à la volonté démocratique et de donner des moyens supplémentaires en personnel aux EMS. L'initiative paie enfin.

6

Mai 68, ici

Et bien oui, mai 68 a aussi existé en Suisse. On peut même dire que le SIT ne serait pas ce qu'il est devenu sans mai 68.

8

EDITO

Finances du SIT: une autre logique

Un journaliste de la Tribune de Genève a récemment commis un article sur les finances du SIT qui mélange sans scrupules quelques gouttes d'information précises dans un grand verre d'interprétations malveillantes.

Selon ce journaliste, la gestion du SIT serait "légère" et "fragiliserait" le syndicat. On trouvera ci-dessous les explications techniques qui permettent de se faire une idée juste de la situation. Restons pour l'instant sur le fond.

Oui, le SIT s'est retrouvé, en début d'année, mis en difficulté financière à cause de la cure d'amaigrissement imposée par le seco (Secrétariat d'État à l'économie) aux caisses de chômage par le biais d'un contrat de prestations inspiré de la logique libérale de la "nouvelle gestion publique": les personnes au chômage sont des "clients" constituant des "parts de marché" dont les caisses doivent s'occuper à moindres frais à coup "d'unités de prestations" (ce sont les termes employés).

Entré en vigueur en 2004, ce nouveau contrat rétrécit d'année en année la marge de manœuvre des caisses (ça on le savait), mais, compte tenu d'une mise en œuvre progressive, ses effets financiers pervers n'ont réellement frappé qu'en 2007 et n'ont été connus du SIT que rétroactivement début 2008. Reste que la facture (envoyée par le seco au SIT) pour 2007 va arriver et que celle qui arriverait pour 2008 serait beaucoup plus salée encore. Pourquoi la caisse de chômage du SIT est-elle ainsi au-dessus des normes du seco?

Pas parce qu'elle a "commis des erreurs", comme dit le journaliste, mais parce qu'elle se veut une caisse syndicale, c'est-à-dire une caisse qui, au-delà de la stricte application administrative de la loi, offre un accueil, une écoute et un appui aux personnes au chômage et assure le lien entre elles et le syndicat. Cela représente du temps, des démarches, des réflexions qui ne sont pas comptées en "unités de prestations". Mais c'est la raison d'être d'une

caisse syndicale. Parallèlement, il est vrai aussi que le SIT a investi ces années passées dans son secrétariat syndical dans le but de développer son action dans les secteurs où les travailleuses et travailleurs sont les plus exposés aux aléas de la flexibilité, comme auprès des sans papiers, comptant sur leur syndicalisation pour assumer financièrement ce développement. Et syndicalisation il y a eu. Mais la précarité de ces salariés-s a aussi des conséquences syndicales: des cotisations en proportion des (bas) salaires et un tournus accéléré des adhésions et démissions du syndicat au rythme de leurs situations changeantes.

La stagnation des cotisations qui en découle est une difficulté réelle puisqu'elles constituent pratiquement les seules recettes du SIT, ce qui est le gage de l'indépendance du syndicat dans son action et dans sa réflexion (il ne doit rien à personne).

Si le SIT rencontre aujourd'hui des difficultés financières, c'est parce qu'il a donné la priorité à une logique syndicale sur une logique financière

Dans les deux cas, on comprend que si le SIT rencontre aujourd'hui des difficultés financières, c'est parce qu'il a donné la priorité à une logique syndicale sur une logique financière. Ce qui n'exclut pas la responsabilité, syndicale elle aussi, d'assurer au syndicat des moyens d'existence durables pour une action efficace.

C'est dans cet esprit que le SIT s'est mis à la recherche des solutions de "sortie de crise". Ce n'est pas une "direction" de type managérial qui y réfléchit en termes purement financiers, c'est le collectif SIT qui le fait, avec gravité, esprit de solidarité et sens des responsabilités: comités du SIT et des secteurs (militant-e-s donc), secrétariat général, collège des secrétaires, assemblée du personnel. Cela ne se fait pas en un jour car le SIT n'est pas une voiturette où il suffit de "planter les freins" pour s'arrêter, mais un gros bateau (plus de 50 postes de travail) qui court un moment sur son erre avant de changer de cap (toujours pour des raisons syndicales, le personnel a de contrats à durée indéterminée et pas des contrats à durée déterminée comme dans d'autres caisses de chômage par exemple).

La décision du comité a donc été de trouver les moyens d'économiser sur la masse salariale en évitant au maximum de devoir recourir à des licenciements.

Sur cette base, lors d'une vaste consultation interne, de nombreux membres du personnel ont pris sur eux de proposer volontairement des mesures d'économie: diminutions du temps de travail, retraites anticipées, départs volontaires. Le comité de fin mai fera le bilan définitif de l'opération et définira les modalités du plan social que cela implique.

Ainsi, en trois mois, l'intelligence collective du SIT aura trouvé une solution solidaire et responsable à une crise difficile. Une réflexion reste encore à mener

pendant sa mise en œuvre progressive pour réorganiser le fonctionnement interne qui, malgré cette baisse de personnel, garantisse l'efficacité de l'action syndicale.

Mais on peut déjà dire que, de cette épreuve, le SIT ressort certes amaigri, mais pas affaibli. Au contraire: la manière d'y faire face a augmenté sa cohésion interne.

Jean-Marc Denervaud
président du SIT

La situation financière du SIT

La presse a articulé à propos d'un soi-disant dette qu'aurait le SIT le chiffre faramineux de 2 millions de francs. Il n'en est rien.

Les bilans ont été présentés au comité SIT et approuvés par celui-ci ainsi que par le congrès dans le cadre du rapport d'activités (disponible sur le site internet du SIT).

Il en ressort que le SIT, à fin 2007 (les chiffres ne sont pas encore définitifs et soumis à de petites variations):

- a des disponibilités en liquide (banques, CCP) de 1,1 millions de francs;
- possède des immeubles pour une valeur comptable de 4,6 millions; cette valeur est bien inférieure à la valeur réelle, puisque l'immeuble des Chaudronniers seul est assuré pour plus de 7 millions de francs (et l'assurance couvre seulement l'immeuble, sans le terrain!); le SIT possède en outre un petit centre commercial à Onex;
- ces immeubles sont certes hypothéqués pour 2,9 millions, mais cet argent est dû à la Fondation sociale du SIT (qui appartient donc au SIT!);
- a accumulé des réserves de 1,2 millions de francs (notamment pour l'entretien des immeubles, l'achat de machines);
- a constitué une réserve de 1,8 millions de francs pour le fonds de solidarité et de grève, qui peut être affecté librement par les organes dirigeants du SIT selon les buts statutaires. On peut donc dire, au vu de ces comptes, que le SIT n'a pas de dette envers l'extérieur, et que même ses "dettes envers lui-même" sont plus que largement couvertes par la valeur des immeubles.

Le SIT et sa caisse chômage

Fondée en 1925, la Caisse chômage du SIT est reconnue par le Seco. Elle verse, selon la législation fédérale, pour un peu plus de 70 millions de francs d'indemnités de francs par an.

● Tous les deux ans, le Seco vérifie un certain nombre de dossiers et établit un rapport final agréant formellement les dossiers individuels ainsi vérifiés.

● Chaque année, les comptes de la caisse chômage du SIT (tant les indemnités que les frais facturés par le SIT) sont vérifiés par des fiduciaires extérieurs au Seco. Ces fiduciaires font part de leurs constatations au Seco, qui agréé ensuite les comptes. Les comptes de la caisse chômage du SIT ont toujours été vérifiés et agréés.

On trouvera davantage de détails sur cette situation financière sur le site internet du SIT (www.sit-syndicat.ch).

Apéro débat avec Andreas Rieger

SIT: quelle politique d'alliances?

Depuis juin 2006, le SIT a le statut d'observateur auprès de l'Union syndicale suisse (USS). Le congrès extraordinaire du SIT du 29 novembre 2008 devra se déterminer sur nos futures alliances. Le SIT organise donc plusieurs apéros-débat permettant de s'informer sur l'histoire syndicale suisse et le paysage syndical actuel ainsi que de confronter nos points de vue sur l'USS et de discuter des différents scénarios d'alliance possibles.

Le jeudi 29 mai, de 18.00 à 20.00,

nous recevrons Andreas Rieger, co-président national du syndicat Unia pour confronter nos points de vue sur l'USS.

Bienvenue à toutes et tous!

Les commissions du SIT

Les commissions du SIT cherchent des membres intéressés-e-s à se joindre à leurs activités. En règle générale, les commissions se réunissent environ 10 fois par an. L'investissement en temps de chacun-e dépend des disponibilités personnelles.

Commission logement :

A Genève, la pénurie de logements et les loyers atteignent des niveaux insupportables. Les attaques de la droite et des milieux immobiliers se suivent sans relâche. La crise du logement n'est pas une fatalité. Si vous êtes intéressé-e-s à mener une réflexion et des actions pour promouvoir le logement social, nous vous invitons à rejoindre la commission logement du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Sylvain Lehmann.

Commission internationale :

Alors que les décisions prises au niveau international ont des impacts directs et brutaux sur notre quotidien et que les budgets de l'aide au développement, déjà misérables, sont attaqués, le SIT se préoccupe de suivre l'actualité internationale et de l'aborder syndicalement. Si vous êtes intéressé-e-s à développer une réelle solidarité syndicale internationale à travers différents projets de coopération au développement et si vous souhaitez construire, avec d'autres organisations et mouvement sociaux, une forte mobilisation contre la mondialisation, nous vous invitons à participer à la commission internationale du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Françoise Weber ou Séverin Guelpa.

Commission femmes

Alors que l'on observe le retour en force d'un discours conservateur, que la révision de l'AVS se fait exclusivement au détriment des femmes, que les budgets pour les crèches restent insignifiants, que le harcèlement sexuel persiste, que le congé parental fait défaut et que l'égalité entre hommes et femmes n'est de loin pas réalisée dans la société comme au travail, la commission femmes est un lieu d'échange et d'action syndicale sur ces questions. Si vous êtes sensibles à la problématique des discriminations faites aux femmes, si vous souhaitez mener à bien des campagnes syndicales sur ces thèmes, rejoignez la commission femmes du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Valérie Buchs.

Commission migration

La migration est au cœur des réflexions syndicales du SIT, tant en ce qui concerne les principes prévalant pour les étrangers, la question de la libre circulation que celle de la régularisation des sans-papiers. La commission migration réunit des militant-e-s qui contribuent à élaborer la position du SIT sur ces sujets.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Davide De Filippo.

Nouvelle loi cantonale sur le chômage

Contrôler l'application

Le SIT ouvre une nouvelle permanence destinée aux personnes qui ont obtenu une des mesures prévues par la loi cantonale (emploi temporaire pendant le chômage, emploi temporaire après la fin des indemnités chômage, emploi de solidarité dans l'économie sociale et solidaire).

Cette permanence a lieu les 1er et 3e mercredis du mois de 15h à 17h

Lors de la votation du mois de décembre 2007 sur la nouvelle loi sur le chômage, le SIT s'était engagé à veiller à ce que les mesures proposées soient de réels outils pour une réinsertion durable et digne.

Si vous avez des interrogations concernant le travail que vous faites, le salaire, la formation donnée ou l'absence de formation, les conditions de travail, n'hésitez pas à venir un mercredi ou contacter le syndicat si l'horaire ne vous convient pas.

Comité SIT

Lors de sa dernière séance du 17 avril, le comité SIT a:

- été précédé d'un apéro débat avec Christian Levrat, président du syndicat de la communication, dans le cadre du débat sur la politique d'alliances du SIT;
- fait le point sur la résolution du conflit dans le gros œuvre de la construction avec la signature des conventions collectives genevoise et nationale;
- été informé de l'accord dans la fonction publique et le secteur subventionné entre le Conseil d'État et les syndicats sur les mécanismes salariaux et l'introduction du 13e salaire;
- déterminé sa position en ce qui concerne l'élection de la Constituante;
- décidé de mettre en vente le Chalet La Bruyère, qui ne peut plus être utilisé au vu des normes de sécurité en France;
- examiné en détail la situation financière du SIT et pris les mesures qui s'imposent pour faire face aux difficultés (voir ci-contre le billet de la présidence).

Comité CGAS

Lors de sa dernière séance, le 7 mai, le comité CGAS a:

- fait le point sur l'évolution de la formation professionnelle, en particulier la modification de la surveillance de l'apprentissage;
- fait le bilan des manifestations du 1er mai;
- entendu un compte-rendu de la réunion tripartite qui a eu lieu sur le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise en présence du Conseiller d'État en charge du dossier;
- débattu de la possibilité et de l'opportunité de présenter une liste à l'élection de la Constituante, sans encore prendre de décision;
- préparé la rencontre annuelle avec l'organisation faïtière des associations patronales;
- nommé des représentants auprès de la commission consultative en matière d'impôt à la source.

GT

Votations du 1er juin Le bulletin de vote du SIT

- **Naturalisations "démocratiques" :**
NON à l'arbitraire et à la xénophobie
- **Votations**
sans information gouvernementale :
NON à la démagogie
- **Assurance-maladie :**
NON à une médecine à deux vitesses
- **Fiscalité des donations :**
NON aux cadeaux fiscaux aux riches
- **Réduction du nombre de membres des**
Conseils d'administration TPG - HUG - SIG :
3 x NON à la réduction
des droits du personnel

Voir en page 7



Dès le 1er janvier 2008

L'assurance invalidité est révisée

Le mouvement syndical s'est opposé - sans succès - à la révision de l'assurance invalidité. Celle-ci est maintenant entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Le point le plus important sont les nouveaux instruments censés favoriser la réadaptation et la réinsertion sociales et professionnelles. Le but est évident : il s'agit là de réduire l'octroi de nouvelles rentes et donc de faire des économies.

Avec le principe de la détection précoce, les employeurs communiqueront à l'office AI une incapacité de travail de "30 jours au moins sans interruption ou des absences pour maladie de courte durée, mais fréquentes, pendant une année". L'AI pourra alors ordonner des mesures d'intervention précoces pour que l'emploi actuel soit maintenu ou qu'un autre travail soit trouvé. L'employé sera convoqué à un entretien ou l'employeur peut être aussi être convoqué si besoin. Suite à cet entretien, l'AI détermine s'il y a des mesures à prendre pour maintenir l'employé au poste de travail et s'il est nécessaire

de faire une demande de prestation de l'AI. La décision doit tomber dans les 30 jours après la communication de l'employeur. Les mesures peuvent être une offre de formation, si le déplacement se fait au sein de l'entreprise, une adaptation du poste de travail, une réadaptation socioprofessionnelle ou un entraînement à l'endurance. Les coûts supplémentaires pour l'entreprise sont en partie payés par l'AI. Ce processus d'intervention précoce est suivi par un spécialiste de l'AI qui est également en lien avec l'employeur. Un contrat d'objectifs fixé d'un commun accord avec les responsabilités de chacun sera établi. Cette phase devrait prendre 6 mois, avec à la fin une décision de principe d'aller soit vers des mesures d'intégration soit vers l'examen d'une rente.

On assortit ainsi une idée louable (prévenir l'invalidité le

plus tôt possible) de moyens de filage et de contrôle, pour réprimer de soi-disants abus (toujours le même refrain dans les assurances sociales...).

Dans la foulée, les bénéficiaires actuels sont également touchés, mais d'une autre manière, puisqu'est supprimée la rente complémentaire pour le conjoint. A l'origine, cette rente était octroyée, à l'origine aux bénéficiaires masculins de l'AI qui entretenaient financièrement leur femme. Puis elle avait été étendue en 1997 aux épouses qui avaient eu une activité lucrative au moment de l'incapacité. En 2004, cette rente supplémentaire avait été supprimée, mais maintenue pour les personnes qui en bénéficiaient déjà. Ce coup de pouce de 30% de la rente de base est maintenant totalement supprimé. Il existe cependant un moyen de compenser cette rente par le biais de l'assurance accident lorsque l'invalidité est due à un accident.

IC

Mariages "fictifs"

Quand populisme rime avec acharnement

Sous couvert d'une énième tentative de lutter contre les "abus", cette fois en ce qui concerne les mariages dits de complaisance, la nouvelle législation en cours d'élaboration représente un grave danger pour les droits fondamentaux des personnes sans statut légal, mais aussi des Suisses et des étrangers-ères légalement établis-e-s en Suisse. Ce durcissement découle en partie d'une initiative parlementaire lancée par le Conseiller national UDC Toni Brunner, qui vise entre autres à interdire de mariage toute personne qui ne serait pas en mesure de prouver la légalité de son séjour en Suisse.

Toujours plus d'obstacles

La procédure à suivre pour les personnes étrangères désirant se marier était déjà passablement longue et compliquée. Mais les nouvelles mesures prévues à la suite de l'initiative parlementaire sont complètement disproportionnées et ont pour résultat qu'il devient presque impossible de se marier pour les personnes au statut précaire, mais également pour les Suisses qui souhaiteraient partager leur vie avec l'un-e d'entre-eux-elles. Le nombre et la nature des documents exigés, de même que les délais accordés pour les réunir, sans parler du coût financier de ces interminables procédures administratives représentent le plus souvent des obstacles insurmontables. En effet, ces tracasseries bureaucratiques ne tiennent par exemple absolu-

ment pas compte du fait que, dans de nombreux pays, les services officiels ne fonctionnent pas comme dans la plupart des pays occidentaux. Elles ignorent également les difficultés financières dans lesquelles les frais occasionnés par ces démarches, qui se chiffrent parfois en milliers de francs, placent ces personnes au statut économique souvent précaire.

Lors d'une table ronde organisée sur ce thème par la Plateforme pour les sans-papiers en janvier 2008, de nombreux témoignages sont venus confirmer l'existence de ces difficultés. Les représentants des autorités fédérales présents à la réunion ont reconnu que les procédures en vue du mariage étaient souvent inutilement compliquées. Pourtant, force est de constater que dans la pratique, ces problèmes demeurent réels et vont probablement s'accroître.

Une atteinte inacceptable aux droits fondamentaux

Les mariages "blancs", conclus dans le seul but de contrevenir à la réglementation sur les étrangers-ères doivent pouvoir être combattus. Mais les dispositions prévues par la nouvelle législation dépassent de loin ces préoccupations.

En sous-entendant que tout mariage d'une personne sans statut légal est potentiellement un mariage fictif, elles mettent en péril les droits fondamentaux non seulement de personnes honnêtes qui travaillent dans notre pays, contribuent à

sa prospérité et à notre bien-être, mais aussi ceux des Suisses, qui voient ainsi leur droit à choisir librement leur conjoint-e menacé.

Une fois de plus, certains élus n'hésitent pas à faire usage du populisme le plus vil pour maintenir sur le devant de la scène les sujets qui constituent leurs fonds de commerce xénophobe.

En effet, la nouvelle loi très restrictive sur les étrangers (LEtr), entrée en vigueur le 1er janvier 2008, prévoit déjà des mesures similaires pour lutter contre les mariages fictifs. Revenir sur ce dossier avant même que ces dispositions aient eu le temps de faire leurs preuves est donc assimilable à un véritable acharnement qui n'est d'ailleurs pas le seul fait de l'UDC. Pour preuve, non seulement les autres partis de droite ont-ils soutenu l'initiative au sein de la Commission fédérale des institutions politiques du Conseil national, mais le Conseil fédéral lui-même a renchéri en approuvant la décision de la Commission. Le SIT ne peut maintenant qu'espérer un sursaut de bon sens de la part des député-e-s des Chambres fédérales, afin qu'ils-elles s'opposent dès cet été à cette proposition populiste. Le cas échéant, il appartiendra ensuite aux forces progressistes de ce pays de s'investir dans un référendum. Pour les droits fondamentaux, et contre la xénophobie!

Marianne Halle

Union syndicale suisse

Campagne sur les salaires minimaux

Les trois buts de la campagne :

- pas de salaires mensuels inférieurs à 3500 francs
- pas de salaires horaires inférieurs à 20 francs
- pas de salaires mensuels inférieurs à 4500 francs pour les personnes ayant une formation professionnelle

En lançant la campagne sur les salaires minimaux ("Pas de salaires au-dessous de 3000 francs !") décidée lors de son congrès de Davos, fin 1998, l'Union syndicale suisse (USS) s'engageait sur un terrain encore inconnu en Suisse. La crise économique et le chômage élevé des années 1990 avaient brutalement servi à faire pression sur les bas et moyens revenus.

Tout à coup, la Suisse devait faire face au problème devenu grave des travailleuses et travailleurs pauvres ("working poor") de personnes qui, bien que travaillant à temps plein, ne pouvaient vivre de leur salaire. Des professeurs et des politiciens de droite prêchèrent alors une politique des bas salaires que, soi-disant, la mondialisation nous imposait. Et il y eut des âmes prétendues bien intentionnées pour recommander à l'Etat de résoudre le problème des bas salaires à l'aide de subventions salariales. La campagne des syndicats sur les bas salaires minimaux combattit cette doctrine et cette évolution erronée. Selon eux : quiconque travaille doit aussi pouvoir vivre de son salaire.

La campagne sur les salaires minimaux, dont les premiers effets réels se firent sentir dès 2000, fut un grand succès. Non

seulement elle influença le débat public, mais elle permit aussi, dans plusieurs branches aux conditions de travail précaires, de relever les salaires minimaux, substantiellement et largement au-dessus de la moyenne, à l'aide des conventions collectives de travail (CCT). Dans l'hôtellerie et la restauration, ainsi que dans les grandes entreprises du commerce de détail, par exemple, les hausses de salaire enregistrées depuis 1998 pour le personnel non qualifié se montent à environ 40 %, concernant le secteur des salaires minimaux. Cela eut aussi une influence positive sur les salaires d'autres branches dépourvues de CCT. Les femmes ont été beaucoup plus concernées que les autres par la campagne sur les salaires minimaux. C'est en effet avant tout des femmes que l'on trouvait et trouve encore dans les secteurs à bas salaires. Après coup, on peut dire des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, au moyen de contrats-type de travail. Une condition à cela est que les commissions tripartites assument leurs tâches. Au plan national, cela s'applique actuellement en premier lieu au processus en cours et qui vise à créer une réglementation contraignante pour l'économie

domestique.

Plus que la précédente, cette campagne sur les salaires minimaux s'inscrit dans le contexte d'un marché du travail européen en train de s'ouvrir, suite aux accords bilatéraux et à la libre circulation des personnes. Les mesures d'accompagnement offrent des possibilités légales pour garantir "vers le bas" le niveau salarial suisse au moyen de salaires minimaux. Pour ce faire, il faut cependant des commissions tripartites qui soient actives. Nous pourrions dresser ces prochaines années le bilan de cette nouvelle campagne syndicale, afin d'établir si les instruments mis à disposition par les mesures d'accompagnement constituent une protection suffisante contre les salaires trop bas et la sous-enchère salariale. S'il devait apparaître que ce n'est pas le cas, alors il faudrait étudier l'éventualité, pour la Suisse aussi, d'un salaire minimal général légal pour les branches dépourvues de CCT, comme cela existe déjà, ou va bientôt exister, dans la majorité des autres pays européens.

De toute façon, une chose est sûre : la politique des bas salaires est dommageable à notre économie et contreproductive. En Suisse, chacune et chacun doit pouvoir vivre de son salaire suisse. C'est pour cela que l'on a besoin de salaires minimaux en dessous desquels il soit interdit d'aller.

Paul Rechsteiner
président de l'USS

Enfin condamné!

Après deux ans et demi de procédure contre un patron n'hésitant pas à profiter d'une situation de faiblesse d'une travailleuse et malgré certains juges aveugles à la réalité des bas-fonds du monde des employeurs, Sabine (prénom fictif) a réussi à faire valoir ses droits.

Tout commence début 2005 lorsque Sabine, sans emploi et essayant sans succès de développer une activité de mise en dépôt de machines à café en libre service, accepte de travailler comme magasinnière, 11 heures par nuit, dans le dépôt d'Angel Rodriguez, qu'elle avait connu en déposant une machine à café dans son entreprise.

Sabine se voit contrainte par ce dernier de remettre son décompte d'heures sur papier à en-tête de son activité d'indépendante. Bien que l'employée insiste sur le fait qu'elle est salariée, l'employeur arrive à ses fins. Et pour cause: après avoir subi les remontrances de l'inspection du travail concernant le caractère illégal du travail de nuit effectué par son ancienne magasinnière, il veut s'en débarrasser et entend faire passer Sabine pour une indépendante. Celle-ci se renseigne auprès de sa caisse AVS, qui lui confirme que son activité n'est pas indépendante et que son employeur doit payer ses charges sociales. Ce dernier ne veut rien entendre et c'est pour finir lorsque l'inspection du travail

lui confirme en septembre 2005 que Sabine ne peut être considérée comme une indépendante qu'il lui enjoint de disparaître immédiatement de son entreprise...

Commence alors une trop longue procédure judiciaire. Le tribunal des prud'hommes, présidé par un juge salarié qui n'a de toute évidence pas conscience des méthodes de certains employeurs à Genève, refuse d'instruire l'affaire, refuse d'entendre les témoins convoqués et se déclare incompétent au motif que Sabine serait une indépendante. En se limitant à constater que l'employée a remis des décomptes d'heures sur papier à en-tête de l'activité d'indépendante qu'elle essaie de développer, le juge passe alors complètement à côté de la réalité: celle d'un employeur qui tente d'employer une pseudo indépendante et la jette dehors lorsqu'elle fait valoir ses droits.

Rappelé à l'ordre par la Cour d'Appel qui casse le premier jugement d'incompétence, le même juge rend un second jugement orienté considérant que Sabine a abandonné son poste

et doit indemniser son employeur! Malheureusement, cette thèse qui fait fi du contexte entre l'employeur et l'employé est rendue possible par un témoin particulier: un inspecteur du travail à la retraite qui fait, d'après Sabine, l'objet de trous de mémoire très sélectifs. Il a notamment oublié que, lors d'un téléphone à son employeur, le jour même de son licenciement, ce dernier a indiqué qu'elle ne travaillerait plus pour lui si elle ne pouvait pas être considérée comme indépendante...

Après un total de huit audiences et un second passage devant la Cour d'Appel, Sabine a réussi à faire valoir ses droits, soit la reconnaissance de l'existence du contrat de travail, le paiement d'un arriéré de salaire, de vacances, d'heures supplémentaires, d'un délai de congé et d'une indemnité pour licenciement avec effet immédiat sans justes motifs pour un total de plus de 12'000 francs, sous réserve d'une suite devant le Tribunal fédéral.

Cette procédure illustre parfaitement quelles difficultés peuvent parfois rencontrer les travailleurs pour faire valoir leurs droits mais aussi que la persévérance, dans tous les cas, paie!

Simon Descombes

Assises transfrontalières

Pour une région sans frontières

Le samedi 17 mai se sont tenues à l'Université ouvrière de Genève les assises transfrontalières, organisées par la Coordination économique et sociale transfrontalière, le Conseil lémanique de l'environnement et le SIT, afin de débattre du projet d'agglomération et de la libre-circulation des personnes qui mettent la région franco-valdo-genevoise à l'épreuve du développement durable et de la cohésion sociale.

La région franco-valdo-genevoise est une réalité sociale, économique, culturelle et environnementale. Elle s'étend sur deux cantons suisses, Genève et Vaud, et deux départements français, Ain et Haute-Savoie.

Mais sa construction politique ne se fait pas sans tensions. Les déséquilibres existant (emploi, logement, infrastructures...) entre ces différentes entités sont synonymes de prospérité pour certains et de précarisation pour d'autres. Le développement économique soutenu de cette région a également des conséquences sur l'environnement en lien avec les questions d'urbanisation ou de transports. Ces tensions, parfois exacerbées à des fins politiques, ne pourront être résolues que par des politiques transfrontalières volontaristes visant à réduire ces disparités socio-économiques, tout ceci dans une perspective de développement socialement et écologiquement durable.

Les frontières sont donc encore bien réelles, mais des instruments existent pour porter ces politiques transfrontalières: - le Comité régional franco-genevois (CRFG) issu d'un accord entre la Suisse et la France traite certaines des dimensions de la politique transfrontalière;

● les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE - notamment celui relatif à la libre circulation des personnes; ● l'accord de Karlsruhe qui autorise la création de "Groupements locaux de coopération transfrontalière" - GLCT;

● le Projet d'agglomération: la politique d'agglomération promue par la Confédération

helvétique et la Région Rhône-Alpes se concrétise pour Genève, entre autres réalisations, par la proposition d'un projet d'agglomération franco-valdo-genevois, donc transfrontalier, destiné à l'origine à améliorer l'urbanisation et la mobilité par le financement d'infrastructures. Les acteurs politiques de la région ont été d'accord pour donner un contenu plus large à ce projet.

La CEST, le CLE et le SIT ont appuyé cette volonté d'élargissement. Les trois entités ont affirmé la nécessité de renforcer la dimension sociale dans le projet d'agglomération afin d'éviter qu'il ne soit à l'origine de nouveaux déséquilibres ou qu'il ne renforce des tensions existantes.

Le défi est de faire en sorte que ces propositions deviennent une réalité.

Car si le projet d'agglomération ne joue pas un tel rôle, les dissensions existantes pourraient conduire du côté suisse à une remise en cause en 2009 de l'accord sur la libre-circulation des personnes, remise en cause qui signifierait la fin de l'ensemble des accords bilatéraux et, à fortiori, le coup d'arrêt du projet d'agglomération.

Le but principal des assises était de renforcer le poids des associations par des propositions concrètes de politiques publiques à mettre en œuvre dans le cadre des instances régionales transfrontalières pour renforcer la cohésion sociale et réduire les déséquilibres socio-économiques et environnementaux qui affectent les po-

pulations de la région. De plus, il s'agissait de faire rencontrer les acteurs, les membres des associations de la région afin qu'ils prennent connaissance des différents domaines d'action des uns et des autres. Cet échange d'expériences doit aboutir à des propositions concrètes que la société civile transfrontalière pourrait faire valoir dans les instances transfrontalières, particulièrement au travers du projet d'agglomération.

Lors de la journée, sur laquelle nous reviendrons, il a été dressé un état des lieux de deux thèmes:

● la réalité socio-économique, environnementale et institutionnelle de la région. Ce qui est déjà "observé" au niveau statistique; ce que sont les structures politiques et sociales transfrontalières et leur articulation;

● les enjeux de la libre-circulation des personnes pour la région et ses habitants-e-s.

Puis trois thèmes ont été débattus en plénière (avec chaque fois un/deux intervenant-e-s introduisant brièvement par une vision "suisse" et une vision "française" la problématique et les tensions qu'elle soulève):

1. L'emploi (emploi - cohésion sociale - libre circulation). Les politiques de l'emploi, le chômage et son traitement. Les revenus et les salaires, les politiques d'aide sociale.

2. L'urbanisation (logement - urbanisation - mobilité). La pénurie, les prix, les politiques du logement, l'urbanisation, la croissance démographique.

3. L'environnement (environnement - santé - cadre de vie).

La journée s'est achevée par un débat sur la question de la gouvernance transfrontalière: le projet d'agglomération est une opportunité pour faire avancer les propositions des associations de la société civile. Où les porter, dans quelles institutions? Comment les mettre en œuvre?

Aux chauffeurs des entreprises sous-traitantes des TPG

La négociation d'une convention collective avec le Groupement des Entreprises Sous-traitantes des TPG a débuté. Afin de vous informer sur ce que la convention collective peut changer pour vos conditions de travail et de définir ensemble quelles priorités nous devons défendre en votre nom, nous vous invitons à une

Assemblée syndicale le jeudi 5 juin 2008 au SIT à 14.00 ou 18.30

Votre présence est absolument indispensable, car c'est maintenant que se dessinent vos futures conditions de travail et que peuvent être prises en considération vos différentes préoccupations. A bientôt!

Simon Descombes

Eurofoot 2008

Les magasins jouent les prolongations

Le Conseil d'Etat a décrété que les magasins situés au centre ville et sur la commune de Carouge pourraient bénéficier d'horaires exceptionnels durant la période de l'Eurofoot. Ainsi, du 7 au 29 juin, ces commerces pourront ouvrir jusqu'à 20h00 les soirs de semaine, jusqu'à 19h00 les samedis 7 et 14 juin ainsi que le dimanche 15 juin de 11h00 à 17h00.

Malgré l'aspect exceptionnel de cette période, le SIT reste catégoriquement opposé à tout prolongement des horaires de fermeture des magasins. Nous encourageons les vendeuses et vendeurs à lire attentivement les points suivants qui devront être respectés par les em-

ployeurs et tenir informé le SIT de toute éventuelle violation des droits ou non respect des horaires de fermeture de votre magasin.

● Un-e vendeur-euse ne peut travailler plus d'une fois par semaine au-delà de 19h00.
● La semaine de travail est de 5 jours au maximum.
● Tout travail au-delà de 19h00 donne automatiquement droit à une pause de 15 minutes supplémentaires par heure effectuée.

● Le travail du dimanche se fait sur la base du volontariat. Le-la vendeur-euses reste donc libre de refuser de travailler le dimanche 15 juin. De plus, les heures effectuées ce jour-là

donnent droit à une compensation en temps ou en salaire de 200%.

● Pour les personnes qui auraient des charges familiales, le travail supplémentaire ne peut être effectué qu'avec le consentement de l'employé-e.

Soyez tout particulièrement vigilants durant cette période. Chaque cas d'abus ou de non respect des conditions susmentionnées doit nous être communiqué.

Il en va de vos conditions de travail, mais également de notre engagement contre la libéralisation des horaires de fermeture des magasins.

Réunion mardi 3 juin au SIT, 18h

La formation professionnelle en question

Pour faire suite à la soirée que le SIT a organisée le 6 mai avec ses membres intéressés aux enjeux de la formation professionnelle, il a été décidé de réunir régulièrement les personnes intéressées sur ce sujet.

La première rencontre fixée au 3 juin à 18 h. intéressera particulièrement les commissaires d'apprentissages, les militant-e-s qui sont dans des commissions consultatives d'écoles ou d'apprentissage, mais aussi tous nos membres qui souhaitent suivre l'évolution du contexte en matière de formation professionnelle, y compris de réformes scolaires. Réfléchir aux possibilités de se former tout le long de son parcours de vie (école, possibilités de réorientations, formation continue pendant le travail...) et défendre des moyens pour tous, jeunes, adultes, travailleurs peu formés ou au chômage est une priorité du syndicat SIT.

Les nouvelles lois cantonales sur la formation professionnelle et sur les possibilités d'information et d'orientation scolaire et professionnelle doivent être utilisées avec mieux. Elles affirment les rôles des associations professionnelles et syndicales. Des commissions de formation professionnelle vont être nommées prochainement par pôle de métier (7 pôles). Ces commissions seront tripartites et regrouperont les partenaires à la formation: DIP-écoles et OFPC, organisations patronales et syndicales ou professionnelles (6 membres de

chaque au minimum). Elles auront un rôle politique et stratégique et devront se prononcer sur toutes questions de mis en place de formation pour chaque métier, auront des attributions en matière de suivi conseil et surveillance de la qualité des formations et des écoles, de suivi et de mot à dire concernant les procédures de validation d'acquis, les apprentissages et leurs résultats, etc. Si nécessaire, ces commissions pourront créer si nécessaires des sous-commissions par métiers. Il nous faut donc trouver des membres pour toutes ces commissions.

Enjeux et évolution de la formation professionnelle et continue

La loi vise aussi à renforcer la surveillance de l'apprentissage. Dans ce cadre, les syndicats étudient des moyens de renforcer les visites, d'appuyer le travail des commissaires d'apprentissage, voire d'en professionnaliser certains si des commissions paritaires le souhaitent. Ceci dans le but de prévenir et d'éviter les échecs et les difficultés que rencontrent les apprenti-e-s. En effet, le taux d'échec aux examens est très important à Genève.

Enfin nous rappelons aussi que les procédures de validation des acquis en vue d'obtenir des diplômes, ou des certificats, pour lesquelles Genève était pionnier, se généralisent. Les métiers et les formations sont harmonisés et revus au niveau national. Notre avis est demandé sur tous ces sujets et bien d'autres. Les consultations de toutes sortes se multiplient et les syndicats y répondent.

Sur le terrain, les employeurs perçoivent souvent encore mal la nécessité de se former et octroient peu de possibilités au personnel (budget et temps insuffisants, peu de liberté de choix, peu de formation en emploi...). Or, pour ne pas être largué sur le marché de l'emploi, pour trouver motivations, pour évoluer dans sa carrière, il est nécessaire d'avoir des outils pour se former. Beaucoup de droits restent à conquérir ou à faire appliquer. Inscrire des droits à la formation dans nos cadres de travail et les CCT, permettre aux gens de se former, de se certifier tout le long de son travail, durant le temps de travail, développer la formation en emploi surtout pour les personnes peu qualifiées, etc. sont des priorités pour le syndicat.

Le 3 juin, nous déterminons la place du SIT au sein des commissions de formation professionnelle et qui représentera le SIT, ainsi que nos priorités.

Françoise Weber

Application de l'initiative

EMS: plus de 50 postes avant l'été

Les 5 millions pour les EMS arrachés par le personnel et les syndicats, le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) entendaient les consacrer principalement à l'encadrement direct des personnes âgées, en fonction des besoins exprimés par les établissements.

Au vu des demandes concrètement effectuées, des postes ont finalement été accordés également dans le secteur hôtelier. A ce premier succès tangible pour les initiés s'est ajouté la satisfaction de voir le même département reprendre le dossier des EMS, espoir d'un réinvestissement politique.

Ce sont finalement une trentaine d'établissements qui se sont manifestés dans le cadre de l'attribution de postes pour la première étape de la mise en œuvre de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS". Comme le nombre de postes attribuables à un même établissement avait été d'emblée limité à trois, le DSE a retenu 78 demandes pour un total de 53 postes à attribuer, qui correspond aux 5 millions divisés

par le coût moyen d'un employé d'EMS. Les demandes concernaient prioritairement les soins (41 demandes d'aides soignant-e-s et 4 d'infirmières) mais également l'animation (11) et le personnel de maison ou de cafétéria (22).

Au vu de la demande conséquente de personnel hôtelier, les organisations syndicales ont accepté de renoncer à l'application de l'outil PLAISIR, qui ne traite pas de celui-là, comme outil de répartition, au bénéfice d'une approche plurielle, combinant le nombre de postes par lits, les évaluations de la Direction générale de la santé et la taille de l'établissement (priorité étant donnée aux petits établissements). De la sorte, 51 postes ont déjà été distribués (2 infirmières-ères, 30 aides-soignant-e-s, 7 animateurs-trices et 12 employé-e-s de maison) et deux postes conservés pour des besoins spécifiques encore à déterminer.

Nous nous réjouissons de ce changement qui ne peut logiquement conduire qu'à une plus forte implication du politique

Concrètement, les établissements dont les demandes ont été retenues recevront courant mai des candidatures sélectionnées par l'Office cantonal de l'emploi. Les chômeur-euse-s engagé-e-s le seront sur la base d'un contrat ordinaire à durée indéterminée. Si, au bout d'une année, la personne est toujours en poste, une subvention supplémentaire correspondant à

son salaire devient acquise à l'établissement. Les partenaires sociaux se reverront au mois de septembre pour contrôler la bonne mise en œuvre du dispositif. D'ores et déjà, le personnel et ses organisations ne peuvent que se féliciter d'une augmentation des effectifs qui, si elle ne demeure encore que très partielle en regard des objectifs de l'initiative EMS, n'en est pas moins une première victoire importante. Par ailleurs, si cette première étape devait conduire, comme cela est prévu, à l'engagement de personnes condamnées sur le marché du travail au seul motif de leur âge, cette victoire serait à saluer doublement.

Il faut relever encore que, parallèlement à cette première phase de mise en œuvre, le Conseil d'Etat a annoncé la reprise du dossier EMS par le DSE, notamment en vue de la révision de la Loi sur les EMS (LEMS). Etant donné que nous avons régulièrement dénoncé le désinvestissement des autorités politiques de ce secteur lorsqu'il était sous la tutelle du Département de l'économie et de la santé (DES, anciennement DASS), nous nous réjouissons de ce changement qui ne peut logiquement conduire qu'à une plus forte implication du politique. L'exécution rapide de la mise en œuvre de la première phase de l'initiative EMS ainsi que la consultation des organisations syndicales avant l'été sur la LEMS, dont la révision était annoncée par Pierre-François Unger depuis des années sans que rien ne se passe, laissent augurer qu'il en sera ainsi. Comme toujours néanmoins, ce qui apparaît pour le moment comme une bonne nouvelle sera évidemment soumise à évaluation en fonction des actes.

Julien Dubouchet



Santé - social

Formation initiale en deux ans: désaccord important

Alors que, depuis près de trois ans, les organisations syndicales s'interrogent sur la place que vont prendre les nouveaux métiers de niveau CFC (certificat fédéral de capacité ou apprentissage en 3 ans) du social (assistant-e-s socio-éducatif-ve ASE) et de la santé (assistant-e en soin et santé communautaire ASSC) voilà que la situation se complexifie encore. En effet, les comités des organisations faïtières nationales des domaines de la santé et du social (OdASanté et OrTraSocial) décident d'introduire une formation professionnelle initiale en deux ans (attestation fédérale) comme santé-social.

Le SIT avait rendu attentives les organisations cantonales d'employeurs et de travailleurs que ce projet était mis en consultation. Plusieurs associations d'employeurs et d'employés - dont le SIT - ont répondu à cette consultation. D'une manière générale, nous distinguons les besoins du social et ceux des soins. Une formation initiale en deux ans permettrait surtout de certifier les aides-soignantes dont la formation s'arrête. Cette formation ne dispose pas d'un diplôme conforme aux nouvelles normes fédérales et, dans tous les cas, ne correspond

pas à un niveau de CFC. La principale question est d'introduire ce profil d'un nouveau métier supplémentaire dans les champs du social.

D'une part, il est déjà bien difficile d'introduire des ASE dans plusieurs domaines et les discussions sur les cahiers des charges et l'articulation avec les autres métiers sont complexes.

D'autre part, la loi précise que la formation avec attestation "permet d'acquérir des qualifications destinées à l'exercice d'une activité restreinte au sein d'un champ professionnel (...)" elle s'adresse à des personnes qui ne possèdent pas les capacités de suivre une formation professionnelle initiale conduisant à l'obtention d'un CFC (...) vise cependant un passage vers une telle filière (CFC ndlr) "

Le SIT ne voit pas aujourd'hui quel métier créer avec ce type de formation et, comme d'autres organismes, relève les compétences particulières dont il faut faire usage dans certains domaines du social lorsqu'on a affaire avec des usagers de services dans des situations de fragilités variées.

Par conséquent lors de la consultation le SIT s'est opposé à l'introduction d'une attestation

dans le domaine du social. En revanche, il est favorable à une certification des aides-soignantes actuelles (transformation des diplômes actuels d'aides soignantes et certification des aides-soignantes non formées) correspondant à une formation initiale en deux ans, qui correspond à un besoin.

Les employeurs des domaines du social avaient les plus grandes réserves sur l'introduction d'une formation initiale en deux ans, voire s'y opposaient franchement en particulier dans les domaines de l'enfance. Mais la réalité s'est prévalu.

Que faire, dès lors que les organismes faïtières donnent leur accord et demandent à l'OFFT de préparer le terrain de cette formation, voire d'un nouveau métier? Il faudra s'y préparer et certainement tout mettre en œuvre pour que ce type de formation soit essentiellement un tremplin pour poursuivre vers la formation initiale à un niveau de CFC. Nous aurons le temps de revenir sur ce dossier, en assurons un suivi et veillerons à ce que ce nouveau type de formation ne devienne pas un moyen pour dévaloriser les métiers et pratiques actuelles.

Françoise Weber

Salaires des assistantes dentaires

Indexation recommandée

La décision de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) relative à l'indexation pour 2008 des salaires minimaux des assistantes dentaires est enfin tombée: la Chambre recommande d'indexer la grille salariale conventionnelle à hauteur de 1,8%, soit à hauteur de l'indice suisse des prix à la consommation du mois de novembre 2007, indice de référence inscrit dans la CCT.

Le SIT et Syna, autre syndicat signataire de la CCT, ont donc immédiatement repris contact avec l'AMDG. La for-

malisation de l'indexation des salaires 2008 devrait maintenant n'être plus qu'une question de quelques jours.

DDF



Ville de Genève

Un accord signé avec le Conseil administratif

Lors de l'assemblée générale du 23 avril 2008, le personnel de la Ville de Genève a accepté l'accord négocié entre le Conseil administratif, les syndicats et la commission du personnel. Cet accord pour 2008 vient compléter celui qui avait été signé en décembre 2007. Le résultat des comptes 2007 présentant un boni de 103 millions de francs, l'exécutif de la Ville de Genève a admis que les efforts financiers consentis par le personnel en 2006, 2007 et 2008 devaient être compensés. Plusieurs séances de négociations ont été nécessaires pour arriver à ce résultat.

Les mesures prévues pour 2008

Le personnel bénéficie pour le pont de fin d'année de trois jours de congé auxquels vient s'ajouter un congé pour le 2 janvier. Le personnel bénéficie également d'un jour de congé supplémentaire le 2 mai pour le pont de l'Ascension. L'accord prévoit aussi le versement d'une prime unique de 1000 francs nets à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'administration municipale, quel que soit le taux d'activité. Cette prime est versée sans condition et favorisera ainsi les plus petits revenus. Pour 2008, la prime mensuelle à titre de participation à l'assurance maladie passera de 70 à 100 francs. Elle sera versée à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui ont un salaire annuel inférieur ou équivalent à 81'649 francs, quel que soit leur taux d'activité. Le versement de cette prime est ainsi élargi à des employé-e-s qui ne la touchaient pas auparavant en raison d'un taux d'activité partiel ou de fait qu'ils n'avaient pas le statut de fonctionnaire. C'est le cas par exemple des apprenti-e-s, des auxiliaires fixes, des agent-e-s spécialisés-e-s ou réguliers-ères. Là également cet accord permet de toucher les plus petits revenus et notamment des femmes auparavant exclues du versement de cette prime.

Au Conseil municipal de jouer

Le Conseil administratif s'est engagé à déposer une demande de crédit extraordinaire au Conseil municipal au cours du premier semestre 2008 afin de permettre la mise en œuvre de cet accord.

Il a également été convenu que les parties se rencontreraient à nouveau en mars 2009,

avant bouclage des comptes 2008, pour poursuivre ce processus de rattrapage en cas de boni. Cet accord représente une dépense supplémentaire de 5,915 millions de francs environ pour la prime de 1000 francs et pour l'augmentation de la participation à la prime d'assurance maladie. Les deux jours de congé supplémentaires sont évalués à 3 millions de francs environ, même si cette dépense est plus virtuelle, puisque donnée en nature. Rappelons que l'application normale du statut aurait impliqué une dépense supplémentaire de 11 millions de francs environ par an.

Application intégrale du statut revendiquée pour 2009

Si cet accord a été considéré comme satisfaisant pour 2008, il n'en demeure pas moins que les blocages répétés de l'annuité extraordinaire ont une incidence directe sur le montant des rentes de la caisse de prévoyance pour le personnel concerné. C'est la raison pour laquelle l'assemblée générale du personnel a demandé au Conseil administratif d'entamer rapidement les négociations avec les organisations du personnel sur le projet de budget 2009. Les revendications du personnel portent sur la reprise intégrale des mécanismes salariaux prévus par le statut du personnel, y compris le versement des annuités extraordinaires, jusqu'à l'adoption d'un nouveau statut du personnel par le Conseil municipal, afin de cesser de prélever les rentes de la caisse de prévoyance CAP. Le personnel demande également la suppression de la mesure dite "Personnel Stop" afin de permettre la création de nouveaux postes pour répondre aux besoins des services et de la population, la reconduction du pont de fin d'année et le versement de la participation au paiement des primes de l'assurance maladie. Le personnel revendique la réintroduction en 2009 déjà du programme d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND), programme financé par l'employeur, sans attendre la conclusion des travaux sur la refonte du statut du personnel. Le principe de la réintroduction du PLEND a d'ailleurs déjà été accepté par motion au Conseil municipal. Reste à l'exécutif à l'appliquer...

Valérie Buchs

Programme de formation 2008

Le programme de formation 2008 du SIT s'articule autour de deux enjeux majeurs:

Libre circulation: en 2009, la Suisse votera sur la confirmation des accords bilatéraux avec l'Union européenne et l'extension de ces accords à la Bulgarie et la Roumanie. C'est donc le moment de faire le point sur les effets de la libre circulation, sur l'utilisation des nouveaux droits des salarié-e-s obtenus par le biais des mesures d'accompagnements, sur les craintes des salarié-e-s et les pressions qu'ils-elles vivent sur leurs lieux de travail ainsi que sur les stratégies syndicales à mettre en place pour défendre les droits de toutes et tous.

USS: depuis juin 2006, le SIT a le statut d'observateur auprès de l'Union syndicale suisse (USS). Le congrès extraordinaire du SIT du 29 novembre 2008 devra se déterminer sur nos futures alliances. Le SIT organise donc plusieurs apéros-débat permettant de s'informer sur l'histoire syndicale suisse et le paysage syndical actuel ainsi que de confronter nos points de vue sur l'USS et de discuter des différents scénarios d'alliance possibles.

Les formations sont ouvertes à chaque membre du SIT. Elles sont gratuites. Bienvenue à toutes et tous!



apéros-débat (18.00 à 20.00)

29 mai confrontation de points de vue sur l'USS: avec Andreas Rieger, coprésident Unia

conseils interprofessionnels (20.00 à 22.00)

25 septembre USS

formations interprofs pour militant-e-s

(en général à 18.00)

9 octobre militer sur son lieu de travail et s'engager au SIT

Formations de secteurs pour militant-e-s

Public - santé - social

5 juin être délégué-e syndical-e et du personnel

19 sept. même thème

Terre - industrie - services

29 mai concierges

5 juin garages

Accueils des nouveaux membres du SIT

mardis à 15.00 ou à 18.00 (à choix)

17 juin

16 septembre

18 novembre

Votations du 1er juin 2008

page 7
mai 2008



Voter 7 x NON

NON à l'initiative de l'UDC "Pour des naturalisations démocratiques"!

Cette initiative est tout sauf démocratique. Elle met en péril l'Etat de droit et ouvre grand la porte à l'arbitraire et à la xénophobie.

L'initiative UDC met en péril l'Etat de droit

L'UDC veut que les décisions des communes en matière de naturalisation ne puissent plus faire l'objet de recours. Les candidat-e-s remplissant tous les critères de naturalisation (12 ans de résidence, intégration réussie, respect de l'ordre juridique, etc.) pourraient se voir refuser la naturalisation sans motifs et sans droit de recours. Leurs droits fondamentaux (droit à la dignité, à l'égalité, droit au respect des procédures, etc.) ne pourraient donc plus être défendus.

Légaliser la xénophobie

Si l'initiative était acceptée, les citoyen-ne-s pourraient refuser la nationalité pour des motifs xénophobes, voire racistes, puisque rien ne les oblige à motiver leurs décisions et que les candidat-e-s ne peuvent faire appel.

Des assemblées communales et des votes par les urnes ont malheureusement à plusieurs reprises déjà violé la Constitution fédérale et les droits humains:

En mars 2000, à Emmen, dans le canton de Lucerne, après une campagne nauséabonde, les citoyen-ne-s ont refusé la nationalité à toutes les personnes provenant d'ex-Yougoslavie, alors qu'ils/elles l'ont octroyée aux huit requérant-e-s originaires d'Italie.

En juin 2007, des communes argoviennes ont refusé la naturalisation à une femme d'origine turque vivant en Suisse depuis 1981, parce qu'elle portait le foulard islamique, et à un homme bosniaque parce que son épouse portait le foulard.

Comme l'a rappelé le Tribunal fédéral, dans chacune de ces décisions, les citoyen-ne-s ont violé la Constitution fédérale qui garantit que: "Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une différence corporelle, mentale ou psychique".

Une atteinte à l'intégration

L'UDC veut limiter le nombre de naturalisations et donc maintenir une inégalité de droits entre Suisses et étrangers. Au contraire, le Syndicat SIT se bat au quotidien pour l'intégration des travailleuses et travailleurs étrangers. Cette intégration ne passe pas seulement par le travail mais aussi par l'obtention des droits économiques, politiques et sociaux dont peuvent se prévaloir tou-te-s les citoyen-ne-s suisses.

La Suisse doit se construire avec toutes celles et ceux qui y vivent, y travaillent et désirent y bâtir un avenir. Nous refusons résolument que des immigré-e-s désireux/ses de participer à la construction de ce pays et respectueux/ses de son ordre constitutionnel soient livrés à l'arbitraire et à la xénophobie.

Assurance maladie: NON au pouvoir absolu des caisses maladie!

Le nouvel article constitutionnel en matière d'assurance-maladie, rédigé à la va-vite par la droite du parlement fédéral dans un langage qui semble ouvert et ne pas figer les choses, permettra des modifications législatives très dangereuses.

Ces modifications mettent en danger la solidarité entre les biens portants et les malades, elles augmentent la soi-disant responsabilité individuelle.

De plus, elles ne diminuent pas la charge financière supportée par les familles et les individus dans le financement et ne réduisent pas les coûts.

L'article constitutionnel aborde divers aspects. Deux sont particulièrement dangereux et favorisent une médecine à plusieurs vitesses.

La suppression de l'obligation de contracter signifie que ce sera la caisse maladie qui choisira notre médecin!

L'article constitutionnel prévoit plus de concurrence dans le domaine de la santé et plus de concurrence entre prestataires de soins. Pour ce faire il stipule que les caisses maladie remboursent les médecins et les hôpitaux qu'elles ont agréés.

De ce fait, chaque caisse fera sa liste de médecins qu'elle rembourse. Si votre médecin n'y est pas, soit vous changez de caisse, soit vous changez de médecin.

L'article constitutionnel met en avant la qualité et l'économie des soins.

Les médecins qui ont une patientèle âgée, de malades chroniques, de personnes malades de cancers et nécessitant un suivi sur la durée, risquent d'être jugés peu économiques et refusés par les caisses maladies.

Le choix du médecin ou du thérapeute doit rester le choix du patient et non pas le choix de la caisse maladie.

Le financement des hôpitaux public sera dans les mains des assurances

L'article constitutionnel préconise un financement par une seule source des hôpitaux.

Ceci signifie que les subventions cantonales aux hôpitaux publics - 8 milliards de francs chaque année pour la Suisse et 800 millions à Genève - ne seraient plus versés par les cantons aux hôpitaux mais directement aux caisses-maladie.

Les subventions proviennent de nos impôts. Les caisses maladies sont des entreprises privées sans aucune légitimité politique ou démocratique. Elles n'ont pas à gérer l'argent des contribuables.

C'est aux pouvoirs publics de le gérer et de faire en sorte que les services publics de santé fonctionnent bien et répondent aux besoins de la population.

Le 1er juin: NON aux pleins pouvoirs des caisses maladies:

Elles choisiraient les médecins, elles gèreraient les subventions cantonales provenant des impôts, elles augmentent les primes... Tout le pouvoir serait dans les mains des caisses maladie.

TPG, HUG, SIG, 3 x NON!

Le 5 décembre 2007, la majorité de droite du Grand Conseil genevois a voté des modifications importantes des lois relatives aux Hôpitaux publics genevois (HUG, Cliniques de Joli-Mont et de Montana), aux Services industriels de Genève (SIG), et aux Transports publics genevois (TPG). Sous couvert de "bonne gouvernance" d'inspiration néo-libérale, ces lois suppriment la présence de député-e-s du Grand Conseil au sein du conseil d'administration de ces trois entités, et réduisent la représentation du personnel au sein des conseils d'administration des Hôpitaux publics et des TPG.

Les partis de gauche et les syndicats, dont le SIT, se sont opposés par référendum contre cette loi.

Une attaque contre la représentation du personnel

Sous prétexte de meilleure efficacité des conseils d'administration, la réforme voulue par la droite y réduit drastiquement la voix et l'espace d'expression du personnel! On passe ainsi de 3 à 1 représentant-e du personnel, alors que les TPG comptent quelques 1500 salarié-e-s et les HUG... plus de 10'000!

Sous réserve des compétences du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, ces conseils d'administration sont la plus haute instance décisionnelle de ces entités publiques. Ils adoptent les budgets, les statuts du personnel, nomment et révoquent les fonctionnaires, décident des réorganisations, approuvent les grandes orientations en termes de prestations, les tarifs, l'ouverture ou la fermeture de services, et, en cas de restrictions budgétaires, décident également des plans d'économie et de réduction d'effectifs.

Plusieurs élu-e-s du personnel ne sont donc pas de trop pour défendre l'emploi, les prestations publiques et les conditions de travail de milliers de salarié-e-s!

Affaiblir le contrôle démocratique sur les grandes entités publiques, c'est mettre en danger les politiques publiques

De plus, la réforme interdit aux député-e-s du Grand Conseil de siéger dans les conseils d'administration. En proclamant abusivement "dépôtiser" ainsi les conseils d'administration, la droite ne fait qu'y réduire la pluralité de pensée et la représentation des différentes sensibilités politiques présentes dans la population.

Cela risque de faciliter les externalisations et les privatisations de prestations dont le caractère public a déjà été plébiscité à plusieurs reprises par la population genevoise. S'agissant de choix stratégiques en matière de santé publique, de transports en commun et de politique énergétique, la présence dans les conseils d'administration de député-e-s qui votent les lois au Grand Conseil est indispensable.

Ejecter les avis différents, de celles et ceux qui au-delà des logiques entrepreneuriales pensent qu'un établissement public doit également répondre à des principes d'universalité, de démocratie, et de respect des conditions de travail du personnel, voilà la véritable intention de la droite.

Le SIT sans fumée



La maison du SIT est sans fumée. Les personnes fumeuses qui viennent aux permanences ou aux réunions sont priées de fumer à l'extérieur des locaux.

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page: Lara Cataldi, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers: Martine Bagnoud, Valérie Baileys, Corinne Béguelin, Bourdienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, membres de l'Équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Giangioorgio Gargantini, Séverin Guelpa, José-Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Christina Stoll, Sylvain Tarrit, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression: CIE
Tirage: 12'500 exemplaires
Paraît 9 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et soumise, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-e-s secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e. Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté (se renseigner auprès du secrétariat).

Heures d'ouverture du SIT

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais des renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

Bâtiment - nettoyage:

mardi de 15.00 à 18.30,
jeudi de 15.00 à 18.00 et samedi de 9.00 à 11.30

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies:

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Commerce - alimentation - media:

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique:

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00

ATTENTION: plus de permanence le jeudi pour l'instant

Santé - social - secteurs public et subventionné:

mardi de 10.30 à 13.30 - mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage:

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Travailleuses et travailleurs sans statut légal (sans-papiers)

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Services des impôts:

Déclaration 2007 (permis C et suisses)
Sur rendez-vous

Impôts à la source (permis B et autres)
Permanence le lundi, mercredi, vendredi de 14 à 17 h (de 17 h à 18 h sur rendez-vous)

Mai 68, c'est aussi notre histoire

C'est l'overdose. Les médias nous noient sous la commémoration des événements de mai 68, avec à l'appui des pleurnicheurs-euses nostalgiques ou au contraire des donneurs méprisants (et mal informés) de leçons rétrospectives.

La focalisation sur ce qui s'est alors passé en France fait oublier plusieurs choses.

D'abord que 1968 a été dans le monde entier une année sortant de l'ordinaire. Et s'il est vrai que mai 68 a été en France quelque chose d'étonnant et de détonnant, cela ne saurait occulter le contexte général. Mai 68 est certainement un emblème des ces années, mais ne peut à lui seul les représenter et les résumer. Comme la prise de la Bastille le 14 juillet n'est que le symbole de la révolution française sans en être le moment le plus important.

Ce qui est important c'est ce qu'il y a eu avant et après, c'est l'évolution politique et sociale qui a permis que les événements se passent et qu'ils aient ensuite une influence qui se sent encore aujourd'hui. Comme encore - toutes proportions gardées - la révolution française, qui est bien finie, mais dont les effets sont encore présents.

La coïncidence, dans une seule année, de tant d'événements importants, tant sociaux et politiques que culturels, et partout dans le monde, n'en est justement pas une... de coïncidence. La marmite bouillait depuis longtemps quand son couvercle a sauté. Mais il est vrai qu'on a pu croire longtemps que la vapeur retomberait avant. 1968 a été une marque visible et tangible d'un mouvement plus profond, plus long,

à côté de la satisfaction de revendications immédiates (comme la hausse du SMIC), les accords passés en 68 voient, en France, la reconnaissance du fait syndical dans l'entreprise, les droits syndicaux et des travailleurs.

Mais en Suisse aussi, mai 68 est entré dans notre conscience syndicale pour y faire germer des options fondamentales comme la démocratie syndicale, la lutte anti-hiérarchie et contre la discrimination, le refus des interdits, le droit d'expression des salariés, les groupes syndicaux dans l'entreprise, la lutte contre l'exclusion, l'alliance avec les mouvements sociaux, la volonté de changer qualitativement le travail et la vie (au-delà des conditions matérielles). Et cela sans compter l'apport au syndicalisme du nouveau militantisme né dans ces années-là, et qui a fortement contribué à modifier et actualiser l'action syndicale, avec la volonté de la rendre plus proche des travailleuses et des travailleurs.

Les événements de 1968 ont aussi eu une grande importance pour les syndicats en Suisse, et notamment pour le SIT

Dans l'ensemble des dates qui jalonnent l'histoire du mouvement syndical - et tout particulièrement le nôtre - mai 1968 a certainement joué un rôle important.

Les mouvements sociaux et associatifs issus de mai 1968 ont mis en évidence les limites du syndicalisme de l'époque; de l'extérieur et de l'intérieur, une pensée s'est développée autour de l'enjeu : réformes ou révolution des rapports de production. En bref :

- critique à l'égard d'organisations bureaucratisées occupées à ne s'intéresser qu'à "l'aristocratie ouvrière", de façon verticale confondant souvent compromis social et compromission, repliées sur elles-mêmes, non intéressées à défendre les travailleurs des secteurs précaires - la plupart du temps à majorité immigrés (hôtellerie-restauration, construction, nettoyage) - les nouvelles catégories de travailleurs issus de la tertiarisation de l'économie, mais aussi les services publics et parapublics liés au développement de l'Etat social;
- critique à l'égard d'un syndicalisme d'appareil et "courroie de transmission" de partis au niveau national;

A côté des pavés ...

Si la révolte estudiantine - en France et dans les pays alentours - a tenu le devant de la scène, il faut se garder d'oublier non seulement la formidable grève générale française (plus de 10 millions de grévistes), mais l'impact que cela a eu sur le mouvement ouvrier. C'est, au niveau syndical, le résultat le plus probant de mai 68

et une rénovation de l'action syndicale. Cet espace, les militants-es de gauche et d'extrême-gauche en trouvent un dans les syndicats chrétiens d'alors (donc le SIT, notamment) qui vont se situer de plus clairement à gauche dans l'éventail politique et social genevois. On peut y voir l'évolution d'une certaine pensée sociale chrétienne qui, souvent par le biais du tiers-mondisme, devient de plus en plus clairement anti-capitaliste (avec évidemment une autre perspective que le corporatisme, qui était anti-capitaliste, mais réactionnaire). C'est d'ailleurs l'époque de luttes de contestation de l'Eglise-institution ("Chrétiens du mouvement" au début des années 70) et on parle alors de "chrétiens de gauche" et de "théologie de la libération", en lien avec des mouvements révolutionnaires d'Amérique latine. Ces militants-es qui font évoluer le syndicat de l'intérieur sont donc rejoints par des apports militants extérieurs, justement parce que le syndicat prend des positions qui manifestent de cet esprit d'ouverture.

Face à l'échec, après 1968, du contournement des syndicats, face aux divisions des mouvements politiques, les syndicats ont été ré-investis (notamment par ce que l'on appelait une démarche "d'entrissement") et redevenaient un lieu essentiel de débat et de clarification du mouvement ouvrier. Très schématiquement, deux logiques s'affrontent :

- la première perpétue de fait la ligne du "syndicat, courroie de transmission du parti"; le parti - la stratégie politique - constitue "l'avant-garde"; le syndicat, quant à lui, étant l'organisation de masse dont la conscience collective est forgée de l'extérieur. Cette voie se concrétise à l'époque dans les syndicats de l'USS, pour lesquels les militants des groupes politiques "d'extrême gauche" et de gauche ont majoritairement la préférence;

- la deuxième voie plaide en faveur de l'autonomie du mouvement syndical - dans son action et sa pensée - par rapport aux partis. Cette logique est donc en faveur d'une organisation regroupant aussi bien "l'avant-garde" que "les masses" et qui s'en donne les moyens - notamment en se dotant d'un secrétariat polyvalent - afin d'élaborer sa propre réflexion. Pour les militants de gauche au sein des syndicats chrétiens comme pour les militants issus des mouvements sociaux et politiques "extérieurs" (moins nombreux que ceux qui ont investi les syndicats de l'USS), il ne fait aucun doute : leur analyse de la situation les conforte dans l'idée que les espaces et les conditions sont plus favorables au sein des syndicats chrétiens - en particulier romands - qu'au sein de l'USS, pour une transformation

et d'entendre parler d'un quelconque remue-ménage dans les universités françaises, des mouvements avaient eu lieu dans les écoles et les universités de la plupart des villes, sans qu'aucune question de contagion n'entre en premier lieu en ligne de compte.

En mai cependant, ce qui se passait en France apparaît comme une sorte de porte-drapeau, de voie tracée. Les mouvements universitaires prirent alors en Suisse une forme se rapprochant de celle de la France... tout en restant bien suisse!

Rappelons-nous pourtant que le déclencheur des plus grandes manifestations, à Genève, ne fut nullement en lien avec l'enseignement, mais une révolte contre l'organisation de "Journées militaires" conçues comme une propagande de grand format pour l'armée. Tant et si bien que ces journées ne purent pas se passer comme elles avaient été projetées, et qu'une année plus tard eut lieu en réponse une très importante "semaine de la paix".

Mai 1968 ne fut-il en Suisse qu'une affaire d'intellectuels? Certainement pas. Le syndicalisme suisse n'en a pas été chamboulé immédiatement, mais des effets à long terme s'y sont fait sentir - et ne sont pas sans influence aujourd'hui encore.

De même, la transformation des mentalités dont Mai 1968 fut l'illustration trouva des applications dans la naissance ou le renforcement de consciences tiers-mondistes, de solidarité entre Suisses et étrangers, antimilitaristes et écologistes dans le sens large.

Il nous paraît, à cet égard, intéressant de reproduire des extraits de deux communiqués parus à cette époque dans l'anneau d'"action et solidarité". L'un émane de la Fédération des syndicats chrétiens de Genève (FSCG), devenue depuis le SIT, l'autre de son groupe de jeunes - qui parallèlement annonçait l'envoi en guise de solidarité d'une somme d'environ 600 francs!

1968 en Suisse : moins spectaculaire, mais ...

Les événements spectaculaires de France ne furent pas sans influence sur les pays voisins. Mais il serait erroné de croire en un phénomène d'exportation.

S'il est vrai qu'eurent lieu dans plusieurs pays, et notamment en Suisse, des manifestations de solidarité avec les étudiants, puis les travailleurs, de France, cela ne suffit pas à expliquer l'ampleur qu'eurent certains mouvements. Il faut bien comprendre en effet que ce qui s'est passé en France ne fut que la partie visible d'un mouvement plus profond, et plus durable, et qui ne concernait pas que ce pays.

En Suisse, le débat sur la démocratisation des études, l'insécurité de nombreux jeunes quant à leur devenir n'étaient pas nouveaux. Avant même

Mai 1968: le SIT communique...

A propos des événements de France

La FSCG suit avec attention la situation dans le pays voisin. Elle exprime sa solidarité envers tous les travailleurs et espère que leurs légitimes revendications obtiennent satisfaction dans les plus brefs délais. (...) En ce qui concerne la situation à Genève, la FSCG :

- suit avec grand intérêt les efforts des jeunes

en vue d'une véritable démocratie;

- rappelle qu'en ce qui concerne les problèmes des étudiants et de l'Université, elle a fait connaître ses positions depuis quelque temps déjà;
- espère que toutes ces transformations nécessaires se feront dans l'ordre et le cadre des institutions existantes.

Les jeunes syndicalistes solidaires de leurs camarades français

Le groupe des jeunes de la FSCG suit avec attention le déroulement des actions engagées dans les diverses entreprises privées et publiques, ainsi que dans les universités et lycées de France.

Ces actions doivent permettre un relèvement sensible des salaires; améliorer la pénible situation des personnes âgées, les conditions générales de travail; elles doivent aussi, en donnant la priorité aux revendications les plus élémentaires, assurer la démocratisation de l'entreprise et la reconnaissance de la section syndicale; proposer aux jeunes des débouchés professionnels et une formation répondant aux impératifs de notre époque.

Cet immense mouvement (que nous retrouvons dans d'autres pays voisins, et même dans une moindre mesure à Genève) qui remet en question nos structures capitalistes est le signe que les travailleurs, les apprentis et les étudiants prennent conscience de leur état de dépendance et d'oppression et comprennent que, étant unis, ils peuvent construire un monde plus juste et plus solidaire.

Ce mouvement marque également clairement la seule recherche de biens matériels, que la société de consommation qui nous est imposée ne suffisent pas à satisfaire les hommes qui attendent autre chose qu'une société de gadget et du gaspillage.

Les jeunes syndicalistes souhaitent que ces événements contribuent à faire prendre conscience aux jeunes de notre pays qu'il y a encore beaucoup de problèmes à résoudre :

- sécurité sociale et assurance vieillesse
- salaires insuffisants
- démocratisation de l'entreprise
- formation professionnelle
- ... et surtout que les deux tiers de la population de l'humanité souffrent du manque de pain, de culture, d'hygiène, de dignité les plus élémentaires.

En conclusion, les jeunes syndicalistes sont solidaires des travailleurs français dans la lutte dure et capitale qu'ils mènent et leur souhaitent pleine réussite. Ils engagent les jeunes à rejoindre les organisations syndicales.

